

# APERN

32<sup>ème</sup> BROCANTE / PUCES de NOZEROY

Samedi 14 août 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION à remplir lisiblement

et à retourner **au plus tard le 15 JUILLET 2021** à :

APERN Brocante - place de la Mairie - 39250 NOZEROY ou [canozeroy39@gmail.com](mailto:canozeroy39@gmail.com)

### Edition 2021 - Covid 19

- sous réserve d'annulation au vue des décisions gouvernementales à venir
- risque d'avoir un nombre de places limité, ne tardez pas à retourner votre dossier
- en cas d'annulation, restitution de votre règlement

Article 1 : La foire est ouverte aux Antiquaires et Brocanteurs professionnels ainsi qu'aux particuliers. Sont interdites les copies d'anciens.

Article 2 : Les exposants ne peuvent proposer à la vente que des objets usagés et ne peuvent acheter des marchandises en vue de leur revente. **La vente d'objets neufs est interdite.**

Article 3 : **Ne sont pas admis : les stands d'artisanat** (poterie, bijoux, cuir, tapis, panier...) ainsi que **les stands de boissons, gâteaux et diverses nourritures** autres que ceux de l'Association

Article 4 : Les exposants doivent se munir d'une pièce d'identité le jour de la manifestation afin de pouvoir répondre aux contrôles d'identité.

NOM-Prénom : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E-MAIL\*\* : \_\_\_\_\_

(\*\*important pour vous envoyer la confirmation d'inscription, rien n'est envoyé par courrier)

**PROFESSIONNEL** antiquaire ou brocanteur

N° d'inscription au registre du commerce : .....

Lieu d'inscription : .....

**PARTICULIER** atteste sur l'honneur

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- la non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (autorisation 2 fois par an au plus)

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_ Département \_\_\_\_\_

Nature de la pièce d'identité produite (précisez : PC - CNI - Passeport...) :

N° : \_\_\_\_\_

Autorité qui l'a délivrée : \_\_\_\_\_

Date de délivrance : \_\_\_\_\_

Article 5 : l'emplacement est attribué par l'organisateur ; l'exposant s'engage à respecter cet emplacement et en aucun cas une modification n'est possible le jour même.

Article 6 : **Le déchargement et l'installation sont autorisés de 5 h à 7 h 30.** Tout emplacement non occupé à 8 heures sera redistribué. Aucun exposant ne pourra s'installer s'il n'a pas réservé et réglé son inscription. Une voie de circulation pour les secours (largeur 3m) doit être laissée libre devant chaque stand.

Article 7 : **Le rechargement est autorisé à partir de 17h,** et jusqu'à 18h, heure de la réouverture de la ville à la circulation. Pour le départ, l'exposant devra respecter le sens de circulation indiqué par l'organisation. Chaque exposant devra laisser son emplacement propre.

## EMPLACEMENT et VEHICULE\*\*

\*\* NB : nous vous rappelons que les places avec véhicule sont limitées ; les véhicules ne sont pas autorisés Grande Rue et sur l'esplanade Place des Annonciades.  
merci de le demander uniquement si c'est impératif pour vous.

|  | P.U / mètre | Nombre de mètres | Total                   |
|--|-------------|------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sans Véhicule<br>Mini : 3 m. - maxi : 15 m.                           | 3,50 €      |                  | ..... €                 |
| <input type="checkbox"/> Avec Véhicule **<br>(Majoration de 5 €)<br>Mini : 5 m. - maxi : 15 m. | 3,50 €      |                  | ..... €<br><b>+ 5 €</b> |
|  |             |                  | <b>Total = .....</b> €  |

Dans le cas de **véhicule impératif** sur votre stand, quel est le type du véhicule :

- Voiture       Fourgonnette       Autre (préciser).....  
 Remorque       Fourgon

Vous serez placés en fonction de l'encombrement du véhicule sur le stand !

---

**REGLEMENT JOINT OBLIGATOIREMENT :**    Esp     Chq  (à l'ordre du COMITE D'ANIMATION)  
Virement  en date du \_\_\_\_\_ RIB : FR76 1250 6390 2020 0515 5500 081-IBAN : AGRIFRPP825)

---

Article 8 : La participation financière pour l'emplacement est encaissée le 10 août. Si l'exposant se désiste après cette date, il ne sera pas remboursé. La manifestation n'étant pas annulée en cas de mauvais temps, l'emplacement ne sera pas remboursé si l'exposant décide de ne pas participer.

Article 9 : L'inscription n'est définitive qu'à réception :

- du bulletin d'inscription complet daté et signé
- du règlement de l'emplacement (et du véhicule le cas échéant)

**Les inscriptions remplies partiellement ou illisibles vous seront retournées.**

**En fonction des directives, nous vous informerons sur les consignes à respecter.**

Article 10 : L'organisation se réserve le droit d'exclure à n'importe quel moment toute personne qui ne respecterait pas le règlement et/ou les organisateurs.

**Date et Signature de l'exposant précédée de « lu et approuvé »**

**Inscriptions : 07.83.97.41.94 ou [canozeroy39@gmail.com](mailto:canozeroy39@gmail.com)**

(renseignements au 03 84 51 19 15 - Lundi : 14h à 17h / Mardi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 18h / samedi : 9 h à 12 h)